



HONORAIRES DE L'AGENCE

En vigueur au 1^{er} Janvier 2024
Taux actuel de TVA de 20%

LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL

TRANSACTION

MONTANT DE LA TRANSACTION (Calculé par cumul de tranches)	HONORAIRES Charge vendeur
De 0 à 20 000 €	2 500 € TTC
De 20 000 € à 60 000 €	10 % TTC
De 60 000 € à 80 000 €	7 % TTC
De 80 000 € à 125 000 €	6 % TTC
Plus de 125 000 €	5 % TTC
Terrain ou immeuble	7,5 % TTC
Division parcellaire ou mise en copropriété	10 % TTC

LOCATION

HONORAIRES SELON LOI ALUR (Zone tendue)	HONORAIRES BAILLEUR	HONORAIRES LOCATAIRES
Honoraires d'entremise et de négociation	150 € TTC	-
Honoraires de visites, de constitution du dossier locataire et de rédaction du bail		
Appartement inférieur ou égal à 40m ² habitable	10€ TTC par m ²	10€ TTC par m ²
Appartement de 41m ² à 50m ² habitable	9€ TTC par m ²	9€ TTC par m ²
Appartement de 51m ² à 60m ² habitable	8€ TTC par m ²	8€ TTC par m ²
Appartement ou maison de plus de 60m ² habitable	7€ TTC par m ²	7€ TTC par m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€ TTC par m ²	3€ TTC par m ²

Pourcentage appliqué sur le montant rémunération de l'agence inclus

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire.
Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.
Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

Achat - Vente - Location

SARL Les Victoires au capital de 50.000 euros. - SIRET 51158526700012 - RCS Strasbourg Cartes Professionnelles : T. et G. n° CPI 6701 2018 000 025 320 délivrée par la CCI de STRASBOURG Garantie : SOCAFF - T. 100 000 euros - Code NAF : 6831Z N° TVA intracommunautaire FR 85 511585 267 - Transaction sans réception de fonds

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21